

# Élève malade

## Si un élève présente des symptômes

Les élèves présentant des symptômes nouveaux ou qui s'aggravent et qui ne sont pas liés à d'autres causes connues ne doivent pas fréquenter l'école.

Le temps qu'un élève doit rester à la maison avant de retourner à l'école dépend du type de symptômes.

Les parents et les membres du foyer d'un élève qui présente des symptômes ne sont pas tenus de s'isoler si :

- l'enfant présentant des symptômes n'a pas été identifié comme étant un contact étroit d'un cas confirmé de COVID-19;
- l'enfant n'a pas obtenu un résultat de dépistage pour la COVID-19 positif.

### Symptômes de la COVID-19

Si un élève présente l'un des symptômes de base de la COVID-19 suivants (nouvelle apparition ou aggravation et sans lien avec d'autres causes connues), l'enfant doit s'isoler pendant 10 jours à partir de l'apparition des premiers symptômes.

- **Fièvre** (température de 38 degrés Celsius ou plus)
- **Toux** (continue ou plus qu'à l'ordinaire)
- **Essoufflement ou difficulté respiratoire** (essoufflement continu, manque de souffle ou incapacité de respirer profondément)
- **Perte du goût ou de l'odorat**

L'élève peut retourner à l'école avant 10 jours seulement si le résultat de son test de dépistage pour la COVID-19 est négatif ET que ses symptômes sont disparus ET que l'élève n'est pas un contact étroit d'un cas confirmé de COVID-19.

Utilisez l'outil [COVID-19 Self-Assessment for Albertans](#) ou appelez Health Link 811 pour prendre rendez-vous pour un test de dépistage et recevoir des renseignements supplémentaires sur l'isolement.

Si un élève présente l'un des autres symptômes suivants, il peut retourner à l'école lorsqu'il se sent mieux, à condition qu'il se soit écoulé un minimum de 24 heures depuis l'apparition du symptôme.

- **Frissons** (sans fièvre et sans lien avec le fait d'être dehors par temps froid)
- **Gorge irritée/déglutition douloureuse**
- **Écoulement nasal/congestion nasale**
- **Sensation de malaise/fatigue**
- **Nausées, vomissements ou diarrhée**
- **Perte d'appétit inexplicquée**
- **Douleurs musculaires ou articulaires**
- **Maux de tête**
- **Conjonctivite**

## RENSEIGNEMENTS SUR LA COVID-19

Un test de dépistage n'est pas nécessaire si l'enfant ne présente qu'un seul de ces autres symptômes et que son état s'améliore après 24 heures. Si le symptôme ne s'améliore pas, s'aggrave ou qu'un autre symptôme apparaît, continuez à garder votre enfant à la maison jusqu'à ce que le ou les symptômes disparaissent.

Si un enfant présente deux ou plusieurs des autres symptômes, il peut retourner à l'école une fois que ses symptômes sont disparus, à condition qu'il se soit écoulé un minimum de 24 heures depuis l'apparition. Un test de dépistage pour la COVID-19 est recommandé, mais non obligatoire.

Utilisez l'outil [COVID-19 Self-Assessment for Albertans](#) ou appelez Health Link 811 pour déterminer si un test de dépistage est recommandé.

### Prendre rendez-vous pour un test de dépistage

Prenez rendez-vous en ligne pour un test de dépistage à l'aide du questionnaire [COVID-19 Self-Assessment for Albertans](#) ou appelez Health Link 811.

#### Si votre test de dépistage pour la COVID-19 est positif

- Vous êtes légalement tenu de vous isoler pendant au moins 10 jours si votre test de dépistage est positif.
- La période d'isolement est de 10 jours à partir de l'apparition des premiers symptômes ou jusqu'à ce qu'ils disparaissent, selon ce qui prend le plus de temps.

#### Si vous êtes un contact étroit d'un cas confirmé

- Vous êtes légalement tenu de vous isoler pendant 14 jours et de surveiller vos symptômes si vous êtes un contact étroit d'une personne qui a obtenu un résultat de dépistage pour la COVID-19 positif.
- Suivez les directives que vous recevez d'Alberta Health Services.

#### Mesures d'isolement :

- Restez à la maison. N'allez pas à l'école, au travail, à des activités sociales ou à d'autres endroits publics ou communautaires.
- Évitez les contacts étroits avec d'autres personnes, y compris les membres de votre foyer, mais en particulier avec les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques ou dont le système immunitaire est affaibli.
- N'empruntez pas les transports en commun ou ne faites pas de covoiturage.
- Ne faites pas de promenades pédestres dans des lieux publics. Cela comprend les enfants en isolement.
- Si vous sortez prendre l'air, restez sur une propriété privée qui n'est pas accessible à d'autres personnes.

#### Si un élève présente des symptômes liés à des allergies ou à une condition médicale préexistante

- L'élève doit être testé au moins une fois avant de retourner à l'école et obtenir un résultat de dépistage pour la COVID-19 négatif.
- Ces symptômes constituent son état de santé de référence. Tant que la toux ou l'écoulement nasal demeurent toujours les mêmes et ne s'aggravent pas, l'élève peut fréquenter l'école.

## RENSEIGNEMENTS SUR LA COVID-19

- Communiquez avec la direction de votre école à propos des conditions médicales préexistantes de votre enfant afin que l'école puisse conserver un dossier confidentiel sur ses conditions de santé.

### Remarque

À mesure que la pandémie de COVID-19 continue d'évoluer, les renseignements concernant la COVID-19 seront mis à jour en conséquence. Veuillez consulter le site Web [alberta.ca/covid19](http://alberta.ca/covid19) pour obtenir les renseignements et les liens les plus récents à propos des tests de dépistage, des symptômes et des exigences en matière d'isolement.

Archived